

Problème de la Simulation Kawaskimhon - 2023

Le pipeline Coastal GasLink (CGL) est un pipeline de 670 km partiellement construit. L'objectif du pipeline est de transporter du gaz naturel de Dawson Creek, au nord-est de la Colombie-Britannique (« C.-B. »), vers un terminal d'exportation de LNG Canada à Kitimat, sur la côte de la C.-B. Le coût de la construction du pipeline est estimé à environ 6 milliards de dollars. Il fait partie d'un projet plus vaste entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la C.-B. et plusieurs entreprises dans l'industrie pétrolière. Ce projet a aussi pour but de liquéfier le gaz naturel amené au terminal de Kitimat pour être exporté outre-mer. Le ministre provincial de l'Énergie et le ministre provincial des Finances estiment que le projet générera au moins 22 millions de dollars de revenus directs pour le gouvernement. Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime que les travaux de construction emploieront au moins dix mille personnes et que le projet créera au moins neuf cent cinquante emplois à temps plein.¹

Le [site](#) officiel de CGL présente la chronologie du projet :²

2012 — Notre équipe a établi un « tracé conceptuel » basé sur une inspection aérienne, des cartes et des ressources en ligne. Pour recueillir les commentaires, de nombreuses réunions ont été organisées avec les communautés autochtones, les gouvernements locaux et les résidents des communautés.

2013 — Plus de cent mille heures de recherche environnementale et technique sur le terrain ont permis d'acquérir des connaissances détaillées sur le tracé proposé.

2014 — En janvier, nous avons déposé une application auprès du « Environmental Assessment Office » de la C.-B. (EAO) avec de l'information détaillée concernant le tracé proposé. En octobre, après une période de consultation publique, EAO a accepté notre application avec conditions, en délivrant un Certificat d'évaluation environnementale.

2015 — Après des consultations considérables avec les communautés autochtones de la région de la rivière Morice, près de Houston, CGL a proposé un tracé alternatif en novembre. Les deux tracés, le tracé approuvé et le tracé proposé sont constructibles et respectent l'environnement potentiellement traversé.

2016 — Nous avons reçu dix permis de la « Oil and Gas Commission » de la C.-B (OGC). Cela a permis de finaliser toutes les principales approbations réglementaires provinciales requises pour la construction et l'opération du pipeline proposé et des installations connexes.

Après avoir reçu les commentaires des leaders wet'suwet'en, nous avons fait un travail de terrain sur le tracé alternatif potentiel [Sud de Houston](#) (un tracé qui déplace le pipeline plus loin des zones culturelles importantes pour les leaders wet'suwet'en).

Notre équipe tient à souligner les conseils positifs et l'expertise que les communautés autochtones du nord de la Colombie-Britannique, les gouvernements locaux, les propriétaires fonciers et les

¹ Rhianna Schmunk, « \$40B LNG project in Northern B.C. gets go-ahead », *CBC News* (2 octobre 2018), en ligne : cbc.ca/news/canada/british-columbia/kitimat-lng-canada-1.4845831.

² Traduit de l'anglais. Il n'y a aucune version française.

résidents de la communauté ont apportés au projet. À ce jour, plus d'un tiers du travail de terrain complété sur le projet a été effectué par des personnes autochtones.

2017 — En novembre 2017, CGL a déposé ses demandes d'amendement pour le tracé alternatif Sud de Houston auprès de l'EAO et l'OGC. L'examen du tracé alternatif potentiel par CGL a été entièrement initié comme étant une solution potentielle aux commentaires reçus des communautés autochtones locales.

Fin 2014, CGL a créé un programme visant à offrir aux groupes autochtones locaux la possibilité de participer à des activités d'étude de terrain, de partage d'information, et de transmission intergénérationnelle de connaissances traditionnelles et culturelles sur le long des sections du corridor du pipeline Coastal GasLink.

À la suite de vastes consultations facilitées par ce programme avec des personnes autochtones d'une variété de groupes, CGL a lancé des études et des travaux d'ingénierie supplémentaires pour créer le tracé alternatif Sud de Houston afin de réduire davantage les effets sur les terres traditionnelles et culturelles.

2018 — En mai, l'EAO a approuvé le tracé alternatif Sud de Houston.

Coastal GasLink a annoncé qu'elle procédera à la construction du projet à la suite d'une décision finale d'investissement positive de la part de son partenaire LNG Canada le 2 octobre 2018.

2019 — Le 1er mai, l'OGC a approuvé la demande de CGL de modifier son permis de pipeline pour construire la section connue sous le nom du tracé alternatif Sud de Houston.

Le 15 octobre, l'EAO a approuvé une [prolongation de cinq ans](#) du Certificat d'évaluation environnementale déjà émis.

Les conseils de bande ayant plusieurs réserves en territoire wet'suwet'en ont approuvé le projet après les consultations indiquées dans l'échéancier du projet. Suite aux consultations, CGL a aussi changé son tracé original pour le tracé alternatif Sud de Houston. Également, CGL a promis 1 milliard de dollars en avantages sociaux en contrats de travail. Un nombre important de Wet'suwet'en soutiennent les approbations des conseils de bande, invoquant la nécessité d'utiliser les avantages fournis par CGL pour sortir leurs communautés de la pauvreté perpétuelle.³ La carte du projet, tenant compte du tracé alternatif Sud de Houston, est l'Annexe 1 du présent document.

L'« Office of the Wet'suwet'en » (OW) est une organisation administrative qui administre des services à travers les territoires traditionnels du peuple wet'suwet'en, notamment dans des domaines tels que : les terres et les ressources, la pêche et la faune, les services humains et sociaux et la gouvernance. L'OW n'est pas un conseil de bande élu au sens de la *Loi sur les Indiens*. Il est dirigé par six chefs héréditaires wet'suwet'en qui s'opposent au pipeline. Ceux-ci affirment que les chefs héréditaires n'ont pas été consultés par CGL et que le droit de prendre des décisions concernant la construction du pipeline et

³ David Carrigg, « Wet'suwet'en members back to work on Coastal GasLink pipeline », *Vancouver Sun* (13 février 2020), en ligne : vancouversun.com/news/local-news/wetsuweten-members-back-to-work-on-coastal-gaslink-pipeline.

d'autres utilisations de la terre leur revient. L'OW et leurs partisans sont également convaincus que le pipeline, tel qu'il est actuellement prévu, aura des impacts négatifs sur l'eau, la faune et le peuple wet'suwet'en. Les partisans des chefs héréditaires ont fréquemment bloqué des points d'accès pour la construction du pipeline, incluant le « Unist'ot'en Camp », le « Gidimt'en Camp », et le « Wet'suwet'en Checkpoint Camp ». Le territoire wet'suwet'en n'est pas cédé parce que les Wet'suwet'en ne sont pas signataires d'un traité de cession de terres.

Ce ne sont pas tous les membres du système héréditaire qui sont opposés au pipeline. Le « Wet'suwet'en Matrilineal Coalition » (WMC) a été formé par cinq chefs héréditaires en réponse à un refus perçu de la part de l'OW de rencontrer les membres du CGL. Trois femmes qui avaient des titres de chefs héréditaires (Theresa Tait Day, Gloria George, et Darlene Glaim) ont été publiquement humiliées, ont été déchues de leurs titres, et ont été remplacées par des chefs héréditaires masculins.

Les membres du WMC contestent la légitimité des actions d'OW en vertu de la loi wet'suwet'en.⁴ Gloria George a affirmé : « Les titres de chefs héréditaires sont détenus à vie et, après la mort de leur détenteur, ils sont transmis à un membre de la matrilinearité. Les titres ne sont retirés que dans les cas extrêmes, comme un meurtre. ». Darlene Glaim a ajouté que : « les affaires qui concernent une House ne devraient jamais être discutées par l'OW, qui est destiné à exécuter des tâches administratives ». Elle a continué : « Les chefs héréditaires d'une House ne peuvent pas simplement prendre le nom de chef d'une autre House. Chaque nom est lié au territoire de la House, il est inapproprié pour les autres chefs héréditaires de s'impliquer d'une telle manière ».

CGL a été signalée pour de nombreuses violations des réglementations environnementales. L'EAO a donné deux ordres d'exécution contre CGL concernant des manquements à la prévention de l'érosion et de l'accumulation de sédiments dans les cours d'eau à au moins vingt endroits le long du pipeline maintenant partiellement construit. L'érosion et la pollution par les sédiments dans les cours d'eau peuvent réduire la biodiversité et rendre les cours d'eau inhabitables pour les espèces végétales et animales indigènes. Il est allégué qu'au moins une des violations des réglementations environnementales s'est produite dans le bassin versant de la rivière Clore, qui se trouve sur le territoire traditionnel des Wet'suwet'en.⁵ Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique de la C.-B. a affirmé que CGL pourrait faire l'objet d'une pénalité administrative de 75 000 \$ pour chaque jour où l'infraction persiste. Une première condamnation pour une infraction à l'*Environmental Assessment Act* peut

⁴ Les citations de ce paragraphe sont traduites de l'anglais. Josiah Haynes, « Wet'suwet'en women leaders under fire from anti-development faction », *Resource Works* (30 novembre 2021), en ligne : resourceworks.com/wetsuweten-women-under-fire.

⁵ Betsy Trumpener, « Coastal GasLink failed to fix nearly 2 dozen environmental violations along pipeline route, B.C. officials say », *CBC News* (6 décembre 2021), en ligne : cbc.ca/news/canada/british-columbia/cgl-failure-to-comply-environmental-problems-1.6275468.

entraîner une amende de 1 million de dollars, tandis qu'une condamnation ultérieure peut entraîner une amende de 2 millions de dollars.⁶

Récemment, le député du Parti vert Paul Manly est revenu d'une visite dans la région en janvier 2020. Il a dit aux journalistes : « les chefs héréditaires wet'suwet'en ont proposé des alternatives à CGL qui auraient été acceptables comme tracés de pipeline. CGL a décidé qu'il ne voulait pas prendre une de ces options acceptables et a plutôt insisté sur un tracé qui fait passer le pipeline sur des terres importantes culturellement et écologiquement vierges ».⁷ Le tracé alternatif proposé par les chefs héréditaires est connu sous le nom de Lac McDonnell. Ce tracé nécessite un détour significatif du tracé original parce qu'il courbe au nord vers Smithers. Une carte du tracé alternatif Lac McDonnell est l'Annexe 2 du présent document.

Dans une lettre datant de 2014, CGL a rejeté le tracé Lac McDonnell. La lettre indiquait les raisons suivantes :

- Cela augmenterait la longueur du pipeline de 89 km, ce qui aurait un impact sur l'environnement et augmenterait les coûts d'investissement de 800 millions de dollars.
- Le diamètre de 48 pouces (121 cm) du pipeline est trop grand pour être installé en sécurité sur ce tracé. (Le pipeline existant sur ce tracé, « Pacific Northern », mesure entre 10 et 12 pouces [25-30 cm], et l'amélioration proposée serait de 24 pouces ou 60 cm.)
- Le tracé Lac McDonnell serait plus proche des communautés urbaines de Smithers, Houston, Terrace et Kitimat.
- La modification du tracé du pipeline aurait des répercussions pour quatre autres Premières Nations qui n'ont pas encore été consultées par Coastal GasLink, ce qui retarderait d'un an la construction.

Dans un courriel de suivi avec la Canadian Broadcasting Corporation, Terry Cunhain, un porte-parole de CGL, a expliqué que : « de notre point de vue, le tracé n'était pas réalisable sur la base de ces questions environnementales et techniques importantes, l'examen du tracé a donc cessé ».⁸ La même lettre indique la volonté d'utiliser un tracé alternatif Morice River North, qui est plus près de la route initiale du Sud de Huston. Par contre, le tracé alternatif Morice River North situe la construction du pipeline à trois à cinq kilomètres du « Unist'ot'en Healing Centre » établi par les chefs héréditaires.⁹

Les chefs héréditaires qui se sont opposés au pipeline étaient disposés à rencontrer les membres élus du conseil de bande wet'suwet'en et les membres des gouvernements provincial et fédéral. Les préparatifs étaient en cours pour les réunions qui devaient se tenir à Prince George en février 2022. Cependant, les

⁶ Matt Simmons, « Why tensions are escalating on Wet'suwet'en territory over the Coastal GasLink pipeline », *The Narwhal* (14 octobre 2021), en ligne : thenarwhal.ca/wetsuweten-coastal-gaslink-explainer/.

⁷ Les citations de ce paragraphe sont traduites de l'anglais. Mark Armao, « Canada sides with a pipeline, violating Wet'suwet'en laws — and its own », *Grist* (18 novembre 2021), en ligne : www.grist.org/indigenous/wetsuweten-land-defenders/.

⁸ Andrew Kurjata, « Why Coastal GasLink says it rejected a pipeline route endorsed by Wet'suwet'en hereditary chiefs », *CBC News* (16 février 2020), en ligne : www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/wetsuweten-coastal-gaslink-pipeline-alternative-path-1.5464945.

⁹ Lettre de Richard Gateman (Président, CGL) à l'« Office of the Wet'suwet'en » (21 August 2014), en ligne : coastalgaslink.com/siteassets/pdfs/whats-new/2020/2020-02-14coastal-gaslink-statement--pipeline-route-selection/cgl-statement-route-selection-august-21-2019.pdf

chefs héréditaires se sont retirés après que la GRC ait arrêté 29 protecteurs des terres à la mi-novembre 2021. Les chefs héréditaires concernés ont clairement indiqué à l'époque que toute volonté de négocier à l'avenir dépendrait du retrait de la GRC des terres des Wet'suwet'en.¹⁰

Supposez que les chefs héréditaires qui s'opposent au pipeline sont maintenant prêts à revenir à la table des négociations représentés par l'OW. **Le but de la simulation** est que les parties parviennent à un consensus que toutes les parties à la table peuvent accepter. La position de chaque partie est une base et un point de départ pour les négociations. L'énoncé de position peut prendre en compte certain ou toutes les considérations suivantes :

1) Si (en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*) les Wet'suwet'en ont le titre ancestral sur les terres revendiquées par les chefs héréditaires et sur lesquelles CGL veut construire le pipeline.

2) Quels sont les droits des Wet'suwet'en en vertu de :

- La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ([DNUDPA](#)), A.G. Rés., Doc off AG NU, 61e sess., suppl. no 49, Doc NU A/RES/61/295 (2007).
- La *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*, SBC 2019, c 44 ([UNDRIPA](#)).
- La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ([La Loi sur la DNUDPA](#)), LC 2021, ch 14.

Si les actions du gouvernement provincial de la C.-B. ou du gouvernement fédéral violent les droits reconnus par la *DNUDPA*, l'*UNDRIPA* ou *La Loi sur la DNUDPA*.

3) Si les consultations préalables avec les conseils des bandes étaient suffisantes aux fins de l'accomplissement des obligations décrites dans *Nation haïda c. Colombie-Britannique*, 2004 CSC 73. Ou, si l'OW doit être inclus dans la consultation.

4) Si les lois wet'suwet'en concernant l'utilisation des terres (ceux qui découlent de l'ordre juridique wet'suwet'en) exige que les Wet'suwet'en insistent pour que CGL abandonne le tracé Sud de Houston en faveur du tracé Lac McDonnell. Ou encore, si la loi wet'suwet'en être appliquée pour accommoder le tracé Sud de Houston, à condition que CGL et le gouvernement de la C.-B. fournissent des garanties suffisantes que le projet évitera la contamination ou les dommages aux terres des Wet'suwet'en.

5) Si l'OW a agi correctement dans l'ordre juridique wet'suwet'en en retirant à Tait, George, et Glaim leurs titres de chefs héréditaires. Ou alternativement, si les membres d'OW dépassent la portée de leur autorité légale selon la loi wet'suwet'en.

Pour répondre aux questions 4 et 5, vous pouvez consulter les sources suivantes ou d'autres sources que vous trouverez :

Leslie Johnson Gottesfeld, « Conservation, Territory and Traditional Beliefs: An Analysis of Gitksan and Wet'suwet'en Subsistence, Northwest British Columbia, Canada » (1994) 22:4 *Human Ecology* à la p 443.

¹⁰ Matt Scace, « Talks between Wet'suwet'en hereditary chiefs and provincial, federal government reach standstill », *Prince George Post* (14 mars 2022), en ligne : princegeorgepost.com/news/local-news/talks-between-wetsuweten-hereditary-chiefs-and-provincial-federal-government-reach-standstill.

Leslie Main Johnson, « Traditional Tenure among the Gitksan and Witsuwit'en: Its Relationship to Common Property, and Resource Allocation » [non publiée], en ligne: <https://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/1377/johnson.pdf?sequence=1>.

Michael Luoma, « Collective Self-Determination, Territory and the Wet'suwet'en: What Justifies the Political Authority of Historic Indigenous Governments Over Land and People? » (2022) 55 *Revue canadienne de science politique* à la p 19.

* **REMARQUE 1*** Les questions invitent à examiner plusieurs problèmes juridiques, mais elles constituent ultimement un tremplin pour les négociations qui sont l'activité principale de la Simulation Kawaskimhon. L'objectif principal est de négocier et de finaliser un accord dont les termes peuvent être acceptés par toutes les parties participantes. Le fait que des faits particuliers ne répondent pas nécessairement à un critère juridique particulier identifié dans les questions n'exclut pas nécessairement une clause de l'accord qui peut s'écarter des paramètres du critère juridique. Les négociations peuvent impliquer des compromis ou des positions intransigeantes, selon les préférences des participants au débat qui jouent le rôle des parties qu'ils représentent.

* **REMARQUE 2** * Le niveau de violence employé par la GRC contre les protecteurs des terres wet'suwet'en a suscité des inquiétudes. Le retrait de la GRC du territoire wet'suwet'en pourrait être un point de négociation. Toutefois, **NE PAS** discuter des questions se rapportant aux libertés civiles concernant la gestion des blocages par la GRC.

L'énoncé de position doit se concentrer sur le pipeline lui-même et sur les questions constitutionnelles et juridiques qui l'entourent. De même, bien que le pipeline soit réel, la simulation est un exercice académique. **NE CONTACTEZ PAS** les parties. Votre énoncé de position n'est pas le reflet des positions réelles ou de leurs stratégies de négociation.

Les parties suivantes seront représentées par conseil à chaque table de négociation :

1) CGL veut que le pipeline soit construit avec un minimum de délais et de coûts. CGL souhaite procéder au tracé Sud de Houston. Toutefois, la poursuite des blocages et des protestations des protecteurs des terres wet'suwet'en peut continuer à aggraver les délais et les coûts si l'OW n'adhère pas à un accord. De plus, si CGL est perçue comme ayant violé les droits des wet'suwet'en ou endommagé leurs terres, il y a la possibilité des répercussions négatives sur leurs relations publiques.

2) Le gouvernement de la C.-B. veut que le pipeline soit construit. Sa principale préoccupation est l'amélioration des économies locales associées au projet. Le gouvernement est aussi soucieux d'éviter les critiques en matière de droits de la personne, notamment en raison de tout manquement perçu au respect de la *DNUDPA*. Le gouvernement fédéral a garanti que la *Loi sur le Moratoire relatif aux pétroliers*, [LC 2019, ch 26](#), ne s'appliquera pas aux transporteurs de gaz naturel liquéfié (en vertu d'une exemption ministérielle à l'article 6).

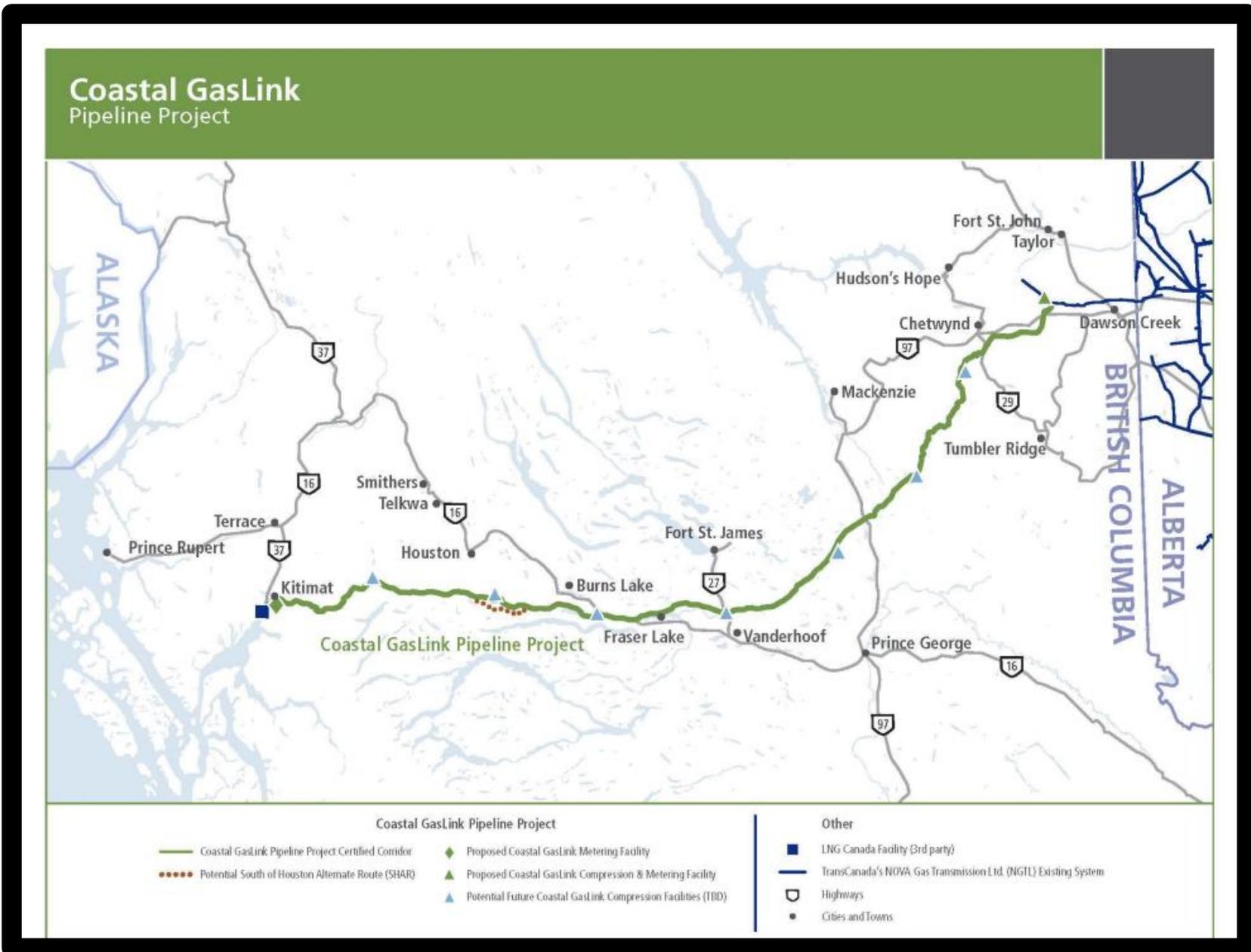
3) Le gouvernement fédéral du Canada souhaite également que le pipeline soit construit. Dans le même temps, il tient à éviter les critiques en matière de droits de la personne, en particulier tout manquement apparent au respect de la *DNUDPA*.

4) Plusieurs des chefs héréditaires wet'suwet'en représentés par l'OW s'opposent au pipeline tel qu'il est actuellement proposé selon le tracé Sud de Houston. Ils indiquent la volonté de continuer à recourir aux blocages et à d'autres actions si leurs revendications ne sont pas satisfaites.

5) Le WMC veut aussi que le pipeline soit construit, mais il s'intéresse à des questions au-delà de ce que les conseils des bandes élus poursuivent. Le WMC veut que les titres héréditaires de Day, George, et Glaim soient restitués. Également, il veut une entente continue confirmant leur interprétation de la loi wet'suwet'en : qu'elle n'a pas été respectée lorsque les trois femmes ont été déchues de leurs titres et qu'à l'avenir, une telle action ne pourra être entreprise que pour les raisons les plus graves et les plus restreintes. Aussi, elles voudraient souligner que les figures d'autorité féminines wet'suwet'en doivent également jouer un rôle et participer à toutes décisions et tout processus concernant le pipeline.

6) Justice environnementale (connue sous le nom « Environmental Justice » en anglais) est une organisation de défense de l'environnement. Sa préoccupation première est d'éviter toute atteinte durable à l'environnement sur les terres affectées par le projet. Ses intérêts peuvent s'aligner sur ceux des chefs héréditaires représentés par l'OW dans la mesure où il subsiste des préoccupations quant aux impacts du pipeline sur les terres wet'suwet'en. Justice environnementale peut être disposée à accepter le pipeline s'il est détourné pour éviter les voies de migration des animaux, les bassins versants et les cours d'eau, ou s'ils reçoivent l'assurance que tout impact environnemental sera minimal. C'est le cas même si les chefs héréditaires représentés par OW ne sont toujours pas d'accord avec le pipeline.

Annexe 1 – Tracé Sud de Houston



Annexe 2 - Tracé alternatif Lac McDonnell

